

LE JURY

6. Le jury

- Constitution ? grades 5A, B, C, a minima, trois personnes : un juge régional + 2 personnes expérimentées (juges si possible)
A partir de grade 4, 3 juges (dont un national si possible)
- Rôle sur l'eau ? Tout dépend des IC et du type d'épreuve. En général, simple surveillance et rôle de témoin au cas où... Le jury devient pro-actif sur l'eau si les IC le spécifient (autorisation FFV nécessaire).
- Devoirs à terre ? Affichage heure(s) limite(s) de dépôt des réclamations, réception des réclamations, affichage des convocations, mener les instructions, affichage des décisions.
- La conciliation : tout est dit dans l'Annexe T des RCV. Je conseille vivement l'usage de la conciliation. Attention, il faut un conciliateur expérimenté (juge régional a minima).
- Comment faire en l'absence de jury ? En principe, on ne peut pas faire...